

Diplomatie «tranquille»

Le Canada et les droits de l'homme*

CETTE année, le Canada terminera un troisième mandat, soit un total de neuf ans, comme membre de la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies. C'est principalement au sein de cette Commission qu'il faut s'entendre sur la définition des normes internationales applicables aux droits de l'homme, et que de nouveaux mécanismes d'application doivent être trouvés.

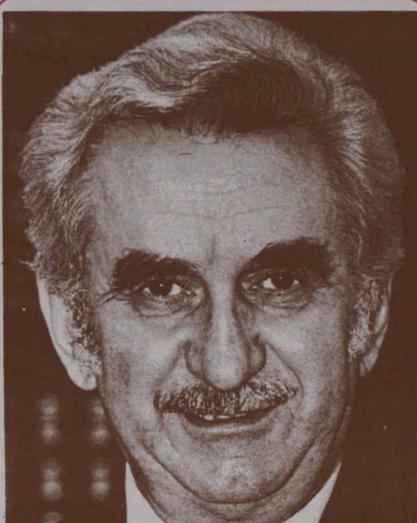
Pendant ces neuf années, le Canada a été l'un des membres les plus actifs de la Commission, avec une délégation dynamique dirigée par l'ambassadeur Yvon Beaulne. Ce dernier prend maintenant sa retraite, mais il a laissé sa marque tant à la Commission qu'au ministère qu'il a si bien servi...

Qu'a pu réaliser le Canada en tant que membre de cette commission au fil des ans ?

Je vous donnerai d'abord un bref aperçu de la présente session, qui s'est déroulée du 6 février au 16 mars, et dont les rapports finals ne sont pas encore prêts. Elle n'a été marquée d'aucune percée spectaculaire, mais des progrès sensibles ont été réalisés sur diverses questions.

Objectifs du Canada

Comme je l'ai déjà précisé, la Commission a préparé un projet de Convention sur la torture, ce qui était l'un des principaux objectifs du Canada, et un objectif pour lequel la délégation canadienne n'a pas ménagé ses efforts. Si cette convention est adoptée par l'Assemblée générale, elle définira clairement le crime qu'est la torture, et obligera les Etats qui en seront partie à empêcher



● L'Honorable Jean-Luc Pépin, ancien ministre des Relations extérieures du Canada.

* Extraits du discours de l'Honorable Jean-Luc Pépin, ministre des Relations extérieures du Canada à la 7^e Conférence annuelle sur les Droits de la personne et la politique étrangère du Canada, le 26 mars 1984, Ottawa.

ces abus, à punir ceux qui les commettent, et à indemniser les victimes.

A la suite d'une initiative du Canada, la Commission recevra chaque année un rapport sur les répercussions éventuelles que peuvent avoir sur les droits de l'homme les états de siège ou d'urgence décrétés dans divers pays, et qui entraînent la plupart du temps de graves limitations ou violations des droits de l'individu.

Initiatives canadiennes

Le Canada a appuyé des propositions qui ont renforcé les activités permanentes du groupe de travail sur

les «disparitions» ou du Rapporteur général sur les «exécution sommaires».

Le Canada a lancé avec succès des initiatives au sujet des prisonniers de conscience et des droits des handicapés, et a pu faire appuyer par consensus la poursuite des efforts en vue d'améliorer la façon de traiter et, si possible, d'empêcher les exodes massifs provoqués par des violations des droits de la personne.

Après avoir réussi à faire apporter certaines améliorations aux projets de résolution, la délégation canadienne a pu approuver, avec la Commission, les résolutions sur le Guatemala, le Salvador et le Chili.

La Commission a approuvé la nomination de rapporteurs spéciaux pour l'Iran et l'Afghanistan, ce qui devrait l'aider à mieux examiner l'état insatisfaisant des droits de la personne dans ces deux pays.

L'examen de la question polonaise a été reportée à la prochaine session, mais cela garantira au moins que la situation dans ce pays pourra être débattue à ce moment.

Dans l'ensemble, ce fut une session très occupée, pendant laquelle les réalisations du Canada ont été nombreuses.

Bilan de neuf ans

Si l'on fait le bilan de ces neuf années, on se rend compte que le Canada peut être fier de ce qu'il a su faire pour servir la cause des droits de l'homme dans le cadre des travaux de la commission. Très souvent, il s'est agi de petits efforts en vue d'améliorer le fonctionnement d'une procédure, ou de dépolitiser un tant soit peu une résolution ou la rendre un peu plus constructive, car nous croyons qu'il est, en général, préfé-